

## **Règlement JEU Concours TOP FACE sans obligation d'achat.**

### Article 1

BUZZY GAMES, dont le siège est situé 69, rue Charlot 75003 Paris organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 18 au 19 Avril 2015, intitulé « Concours Photo de Grimaces Top Face ».

### Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion des dirigeants des sociétés organisatrices, et des membres de leurs familles respectives vivant sous leur toit.

### Article 3

Pour participer, il suffit de se présenter pour la séance photo et d'indiquer son adresse e-mail. Accompagné des parents et leur autorisation pour les personnes mineurs.

### Article 4

La participation est limitée à un seul passage par personne sur la durée du jeu.

### Article 5

La société désignera librement un gagnant selon le critère subjectif annoncé de la grimace la plus originale.

### Article 6

Le gagnant du jeu sera désigné le 28 avril 2015 et annoncé par e-mail. Il recevra son lot par courrier sous un délai de 15 jours. A condition d'avoir préalablement indiqué son adresse postale par mail dès connaissance de sa victoire.

### Article 7

Les lots ne sont ni échangeables, ni négociables, ni transformables en espèces

### Article 8

BUZZY GAMES se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent jeu.

### Article 9

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### Article 10

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Liberté", les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice par mail : [contact@buzzygames.net](mailto:contact@buzzygames.net) avec pour titre : JEU "Concours Photo TOP FACE".

### Article 11

BUZZY GAMES pourra diffuser la photographie des participants intégrée à une grande mosaïque sur sa page Facebook et son site internet à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière. Sauf si opposition des candidats comme indiqué dans l'article 12.

### Article 12

BUZZY GAMES ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

### Article 13

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats.